REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230928-DC_2023_076

Pyrénées Audoises
Communauté de Communes

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2023-076

Budget annexe ordures ménagères - Emprunt pour l'acquisition d'un camion grue et d'une benne à ordures ménagères

Date de convocation : 22 septembre 2023	**Liste des délibérations affichées le** : 05 octobre 2023		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 46 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 6	Excusés : 11	Autres absents : 21	Votants : 52

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Christian SOULA (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Incarnation MARTY (Saint Ferriol), Michèle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Christophe PIQUEMAL (Aunat) à Francis SAVY (Mazuby), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault) à Alfred VISMARA (Cailla), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre) à Bruno CARBONNEL (Chalabre), Elvire ANDREWS (Espéraza) à Christian SOULA (Espéraza), Jean Marc MURATORIO (Mérial) à Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Jean POLY (Quillan) à Amandine MORENO (Quillan).

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Rose-Marie DAROT (Espéraza), François LACROIX (Espezel), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne),

Absents : Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Georges BENNAVAIL

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230928-DC_2023_076

En 2022, la CCPA a attribué un marché public alloti relatif à l'acquisition d'un camion grue et d'une benne à ordures ménagères.

Pour rappel sont présentés l'attributaire et le montant de chaque lot :

- Lot 1/ Châssis porteur 6x2 remorqueur
- Lot 2/ Grue auxiliaire, bras de levage et compacteur à déchets
- Lot 3/ Châssis porteur 16t
- Lot 4/Benne à ordures ménagères 12m3

Lot	Attributaire	Montant	
		HT	TTC
Lot 1/ Châssis porteur 6x2 remorqueur	Monopole automobiles	128 100,00 €	153 720,00 €
Lot 2/ Grue auxiliaire, bras de levage et compacteur à déchets	Bennes SEMPERE	174 700,00 €	209 640,00 €
Lot 3/ Châssis porteur 16t	Monopole automobiles	84 000,00 €	100 800,00 €
Lot 4/ Benne à ordures ménagères 12m3	SEMAT	69 550,00 €	83 460,00 €
	TOTAL	**456 350,00 €**	**547 620,00 €**

Ces acquisitions seront financées exclusivement par l'emprunt faute de l'existence d'un autofinancement conformément au budget voté en avril 2023.

La Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Banque Postale, ont été consultées pour la présentation d'une offre

- Caisse d'Epargne : taux fixe de 4,11 % (durée : 10 ans) par échéances trimestrielles de 13 971,10 € – Frais de dossier : 0,15% - Coût total : 102 494,00 €
- Crédit Agricole : taux fixe de 4,72% (durée : 10 ans) par échéances trimestrielles de 14 378,19 € - Frais de dossier : 0,15% - Coût total : 118 778,00 €
- La Banque Postale : taux fixe de 4,15% (durée : 10 ans) par échéances trimestrielles de 13 997,58 € - Frais de dossier : 0,10% - Coût total : 103 763,63 €

C'est la proposition de la Caisse d'Epargne qui est retenue.
Cet emprunt sera ainsi remboursé sur une durée de 10 ans aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation, au taux fixe de 4,11% par échéances trimestrielles constantes de 13 971,10 €.
Frais de dossier : 0,15% du montant financé.
Coût total : 102 494,00 €

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation effectuée pour la présentation d'offres de crédit auprès des établissements bancaires,

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230928-DC_2023_076

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	46	**Suffrages exprimés**	**52**
Retraits avant vote	0	**Pour**	**52**
Abstentions	0	Contre	**0**

- **CONTRACTE cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions énoncées ci-dessus ;**
- **ENGAGE la collectivité pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.**

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PYRÉNÉES AUDOISES

Acte certifié exécutoire compte tenu

- *de sa transmission en sous-préfecture le 12.10.2023*
- *et de sa publication le 12.10.2023*

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230928-DC_2023_076

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230928-DC_2023_076

CAISSE D'EPARGNE
Languedoc-Roussillon

Collectivités & Institutionnels Locaux
254, rue Michel Teule
34080 MONTPELLIER
☎ *: 04.67.91.81.28 / 06.77.63.49.04*
@: agnes.blache@celr.caisse-epargne.fr

Montpellier, le 15 septembre 2023

Monsieur le Président
Communauté de communes
Des Pyrénées audoises
1 avenue François Mitterrand
11 500 QUILLAN

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous communiquer les conditions dans lesquelles la **Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon** serait en mesure de répondre à votre besoin de financement.

A ce titre, vous trouverez ci-après les caractéristiques détaillées de l'emprunt sollicité :

- Le prêt taux fixe classique amortissement progressif----------2

La présente proposition est valable jusqu'au 29 septembre 2023 et pourra être actualisée en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Elle reste subordonnée au résultat de notre analyse financière et à l'accord de notre Comité Régional d'Engagement.

Restant naturellement à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires et vous remerciant pour la marque de confiance que vous nous accordez, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Agnès BLACHE
Chargée d'Affaires C.I.L

Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et s. du Code monétaire et financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social 370 000 000 euros - RCS Montpellier 383 451 267 – Siège social 254 rue Michel Teule BP 7330, 34184 Montpellier cedex 4 – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 729

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230928-DC_2023_076

CAISSE D'EPARGNE
Languedoc-Roussillon

Le prêt taux fixe classique amortissement progressif

- **Objet** : Acquisition camion-grue et benne à ordures
- **Base de calcul** : 30/360
- **Frais de dossier** : 0.15 %
- **Proposition du** : 18 septembre 2023

Périodicité : **Trimestrielle**

MONTANT	456 350 €	456 350 €	456 350 €
DUREE	10 ans	12 ans	15 ans
TAUX	4,11%	4,22%	4,29%
ECHEANCE	13 971,10 €	12 165,86 €	10 353,02 €
COUT	102 494,00 €	127 611,28 €	164 831,20 €

Les présents taux fixes garantis donneront lieu à **indemnité actuarielle** en cas de remboursement anticipé total ou partiel. La mise à disposition des fonds s'effectue au plus tard dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat.